

Conseil local : **Collège Emile Zola - Rennes** Adresse :

Nom du parent adhérent * :

Prénom : Code postal : Commune :

Nom du conjoint(e) : Tél dom : Tél port :

Prénom : Email :

* *Bénéficiaire du reçu dans aux œuvres*

1 **Nom** **Prénom** **Né(e) le** **Établissement** **Classe**

2 **enfants**

3

4

Ces informations sont nécessaires pour votre adhésion et font l'objet d'un traitement informatique. En application de l'article 54 de la loi du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la FCPE.

Vous souhaitez

- Participer aux activités du conseil local de parents d'élèves
- Être candidat(e) au conseil d'école maternelle-élémentaire
- Être candidat(e) au conseil d'administration (collège, lycée, LP)
- Être délégué(e) au conseil de classe, précisez laquelle :

Un reçu don aux œuvres

Si vous avez acquitté votre cotisation dans un autre conseil local FCPE, précisez lequel :

Étiez-vous adhérent en 2010-2011 ? :

* Le montant de votre adhésion donne lieu sur demande à la délivrance d'un reçu fiscal au nom de l'adhérent, qui permet une réduction d'impôt égale à 66 % de la somme versée, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.

DATE et SIGNATURE

Adhésion [une adhésion par famille]

Cotisation annuelle
[Revue des Parents incluse]**

21,00 € • tarif 1 (normal)

15,50 € • tarif 2 (réduit)

31,00 € • tarif 3 (cotisation de soutien)

ou plus

3,00 € • A verser seulement, si adhésion dans un autre conseil local

12,96 € **Abonnement**

• Lettre La Famille et l'École

€ **Total**

- Règlement par chèque à l'ordre de la FCPE ou espèces
- Envoyez votre bulletin à la **FCPE départementale [A]** ou remettez-le à votre **conseil local [B]**

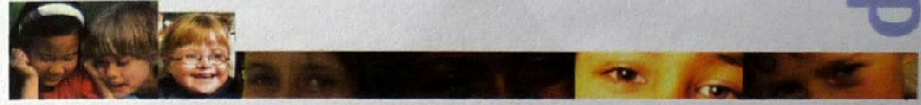
FCPE Ille-et-Vilaine L'adhésion, un acte de solidarité

Pourquoi trois tarifs ?

Pour permettre à toutes les familles d'adhérer, quelles que soient leurs ressources.

Le tarif 1 est le montant minimum de cotisation pour assurer le fonctionnement du comité départemental au service des conseils locaux et des familles.

Merci de choisir votre tarif en jouant pleinement la solidarité.



Les rôles de votre comité départemental

Composé d'élus des conseils locaux, il représente les familles dans les instances de participation :

- commissions d'appel, commissions des bourses,
- commissions de l'enseignement spécialisé,
- conseil départemental de l'Éducation nationale.

Au siège départemental, vous trouverez documentation et conseils.

Prenez contact avec la FCPE départementale [A] ou locale [B]

A FCPE 35
5, rue de Lorraine
35000 RENNES
Tél. : 02 99 33 99 55
E-mail : fcpe.cdpe.35@club-internet.fr
<http://www.fcpe35.fr>
Permanences :
Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9h à 12h
mercredi de 13h30 à 18h30

B FCPE locale

bulletin d'adhésion *fcpe*
à conserver



Fédération des Conseils de Parents d'Élèves des Écoles Publiques
 108-110, avenue Ledru-Rollin
 75544 Paris cedex 11
 tél : 01 43 57 16 16
 fax : 01 43 57 40 78
 www.fcpe.asso.fr
 fcpe@fcpe.asso.fr
la FCPE est reconnue d'utilité publique



La revue des parents

Tous les 2 mois, une revue sur le système éducatif avec enquêtes, reportages et interviews...

[6 numéros par an].

6€ pour les non adhérents

**3,35€ pour les adhérents

La lettre - La Famille et l'École

Deux fois par mois des informations en bref sur l'actualité éducative et la vie de la Fédération [20 numéros par an et 4 suppléments].



Rejoindre la plus représentative des associations de parents d'élèves de l'enseignement public :

65.000 élus dans les conseils d'école et d'administration des lycées et collèges, qui participent à la vie scolaire pour défendre l'intérêt des enfants.

300.000 adhérents qui sont une force de proposition et d'action présents dans des milliers d'écoles et d'établissements secondaires.

Pour des actions communes :

Défendre l'école publique, laïque et gratuite.

Promouvoir un enseignement de qualité pour la réussite de tous les enfants et adolescents.

Être des parents coéducateurs, partenaires à part entière de la communauté éducative.

Exiger :

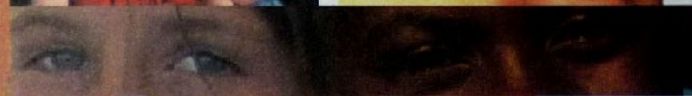
- **le droit** pour chaque enfant d'aller au maximum de ses possibilités,
- **le droit** à l'expression des jeunes,
- **le droit** pour les parents de participer aux décisions de l'école,
- **les moyens** suffisants pour un service éducatif de qualité.

Enseignement agricole public :

Votre enfant est scolarisé dans un établissement relevant du ministère de l'Agriculture, vous pouvez adhérer à la FCPE et créer un conseil local.

bulletin d'adhésion 2011-2012

Parents, ensemble à la FCPE



Agir
Informier
Représenter



C'est votre adhésion et votre participation qui permettent le fonctionnement de la Fédération de Parents d'Élèves FCPE

ASSURANCES SCOLAIRE ET EXTRA-SCOLAIRE : POURQUOI LA FCPE RECOMMANDE EXCLUSIVEMENT LA MAE.



Protéger est un métier

La MAE, n°1 de l'assurance scolaire, connaît bien les risques auxquels l'enfant est exposé. Elle propose des protections parfaitement adaptées sans franchise. Que l'enfant se blesse seul ou qu'il en blesse un autre, qu'il subisse ou cause des dommages, tout est prévu pour garantir, au meilleur prix, une totale tranquillité d'esprit.

Adhésion en ligne sur www.mae.fr